

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 18 AOÛT 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 18 août 2025 à 18 h à l'Hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac. La séance se tient par visioconférence et en présentiel, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : Le maire, monsieur André Ibghy, les conseillères mesdames, Julia Bourke, Gabriela Opas en visioconférence et les conseillers messieurs Maxime Arcand, Jean-Pierre Charette.

Étaient absents : Madame Julia-Ann Wilkins et Monsieur David Lisbona

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Ibghy.

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur André Ibghy ouvre la séance et constate le quorum à 18 heures 08 minutes

2025-08-084

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2025 ;

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

5. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

5.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de juillet 2025 ;

5.2 Autorisation de demander une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL) – Volet Redressement – Sécurisation ;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

8. ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 Rapport du président du Comité consultatif en urbanisme ;

9.2 Dépôt de la liste des permis du 1^{er} au 31 juillet 2025 ;

9.3 Demande de dérogation mineure DM 2024-002 afin de permettre aux propriétaires du 438 chemin Lac-Manitou Sud le projet d'agrandissement de la propriété ;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 18 AOÛT 2025

11. PROJET SPÉCIAUX

12. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. DÉCLARATION DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-08-085 **3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2025**

Il est proposé par la conseillère, madame Gabriela Opas résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 21 juillet 2025.

4. PÉRIODE DE QUESTION PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

5.- ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

2025-08-086 **5.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE JUILLET 2025**

FONDS D'ADMINISTRATION 2025	
DÉBOURSÉS (incompressibles)	
SALAIRES	
Salaires nets	29 194.64 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S)	16 713.38 \$
Quote part RITL	33 236.00 \$
Quote part MRC des Laurentides	17 522.00 \$
ACHATS	43 858.21 \$
Total achats et déboursés	140 524.23 \$
IMMOBILISATIONS	
ANNÉE 2025	
Plan et devis chemin du Lac de la Grise	5 858.30 \$
Total des dépenses des immobilisations	5 858.30 \$
TOTAL	146 382.53 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de juillet 2025.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 18 AOÛT 2025

2025-08-087

5.2 AUTORISATION DE DEMANDER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION

Titre du projet : Chemin du Lac de la Grise

No de résolution :2025-08-087

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE chargée de projet de la Municipalité, madame Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement `respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que madame Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

8. ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 18 AOÛT 2025

9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMUNITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Dépôt

9.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2025

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 31 juillet 2025 est déposée.

2025-08-088 9.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2024-002 AFIN DE PERMETTRE AUX PROPRIÉTAIRES DU 438, CHEMIN DU LAC MANITOU SUD LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

ATTENDU la demande déposée le 12 janvier 2024 et recommandée par les membres du CCU, réactivée suite à l'étude de caractérisation pour l'implantation de l'installation septique en juillet 2025;

ATTENDU l'objet de la DM vise un projet d'agrandissement de la propriété actuelle et d'autoriser l'implantation du bâtiment à 3 mètres ainsi que le toit à 2.47 mètres de la ligne de lot latérale, contrairement à la marge latérale minimale de 5 mètres prescrite à la grille de zonage V1-129 du règlement de zonage 2013-060 ;

ATTENDU l'objet de la DM n'est pas relatif à l'usage et la densité d'occupation du sol (LAU-145.1);

ATTENDU la demande de DM respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité (LAU-145.2);

ATTENDU le refus d'octroyer la DM ne causerait un préjudice sérieux au propriétaire (LAU-145.4), car cela le priverait des installations nécessaires à assurer un environnement adéquat pour s'occuper d'un membre de la famille et répondre aux besoins familiaux ponctuels;

ATTENDU QUE le demandeur a agi de bonne foi en tentant sans succès de trouver une solution conforme à la réglementation en collaboration avec la municipalité;

ATTENDU QUE vu la distance suffisante entre le bâtiment projeté et les bâtiments de la propriété voisine, nous pouvons affirmer que le projet ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'autoriser la DM 2024-002 tel que demandé.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
Aucun sujet sous cette rubrique

11. PROJETS SPÉCIAUX
Aucun sujet sous cette rubrique

12. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC
Aucun sujet sous cette rubrique

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 18 AOÛT 2025

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE LA CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Ivry-sur-le-Lac ce 18 août 2025.

2025-08-089

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 18 heures 19 minutes.

(original signé)

André Ibghy
Maire

(original signé)

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière